



## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION** **RÈGLEMENT 753-00-2017**


AVIS est par la présente donné :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 5 septembre 2017, le conseil municipal a adopté le Règlement omnibus 753-00-2017 abrogeant divers règlements et leurs modifications subséquentes, notamment pour cause de désuétude ou d'extinction de pouvoir habilitant;

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication;

QUE toute personne peut consulter ce règlement au bureau de la soussignée pendant les heures régulières de bureau à l'hôtel de ville, au 575, rue Principale, Saint-Amable.

DONNÉ à Saint-Amable, ce 7 septembre 2017.

  
Geneviève Lauzière, L.L. B.  
Greffière et sec.-trés. adj.